



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

L.E.A.D.E.R.

« Entrer dans la transition énergétique »

Lundi 25 janvier 2021



LEADER en Bresse b.



UNION EUROPEENNE



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Propos introductifs d'Anthony VADOT

Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (S.M.B.b.) désigné depuis 2015 comme structure porteuse du Groupe d'Action Locale L.E.A.D.E.R. (Liaison Entre Actions du Développement Economique Rural)

Présentation du nouveau Vice-Président Christophe GALOPIN

(Conseiller délégué à la transition écologique pour Terres de Bresse et Maire de SIMANDRE)

2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en charge des financements territorialisés et du développement local (dont LEADER)

Présentation de l'équipe technique LEADER composée de

Sébastien RAVET Chef de Projet (0,25 ETP sur LEADER), Anne-Marie VOISIN Gestionnaire (0,50) et d'un-e Chargé-e- de Mission (0,75) à recruter suite au départ d'Oumar BALDE (recruté par le Conseil Régional le 1^{er} janvier 2021).

Pays de la Bresse bourguignonne



Comité Programmation



UNION EUROPEENNE



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

12 membres publics répartis en 6 binômes (* pour les arrivants)

Structure	Titulaire	Suppléant(e)
Conseil Départemental de Saône-et-Loire	Mathilde CHALUMEAU	Aline GRUET
Bresse Louhannaise Intercom'	Anthony VADOT	Didier LAURENCY*
Terres de Bresse	Christophe GALOPIN*	Sébastien FIERIMONTE*
Bresse Nord Intercom'	Régis GIRARDEAU*	Claudette JAILLET
Bresse Revermont 71	Didier FICHET	Jean SIMONIN
Ville LOUHANS-CHATEAURENAUD	Christine BUATOIS*	Patricia TISSERAND*

Pays de la Bresse bourguignonne



Comité Programmation



avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

14 membres privés répartis en 7 binômes (* pour les arrivants)

Structure ou thématique	Titulaire	Suppléant(e)
CPIE Bresse du Jura	Marie-Odile MAINGUET	Jean-Luc SAULNIER
Ecomusée de la Bresse bourguignonne	Alain CORDIER	Estelle COMTE
GRDF	Thierry GAY	Armelle GOYARD
Office de Tourisme du Pays	Jean-Louis CARTILLIER*	Véronique GUILLOT*
Agro alimentaire	Denis JUHE	Jacques POULIN
Agriculture	Samuel CHANUSSOT	Christophe GENIAUT*
CAPEN 71	Jean-Paul VERGUET*	Thierry GROSJEAN

Pays de la Bresse bourguignonne



LEADER en Bresse b.



UNION EUROPEENNE



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

« Onglet LEADER » sur site Internet du Pays <https://www.pays-bresse-bourguignonne.com> et « Plaquette de communication LEADER » diffusée en 600 exemplaires en 2020 :

LE RÔLE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

Les membres publics et privés du Comité de Programmation LEADER votent (à l'ordre secret suite à une décision locale prise en début de programme) les demandes de subvention lorsque les rapports d'instruction sont fournis par l'autorité de gestion régionale du FEADER, pour être valables, le vote doit obligatoirement respecter les règles européennes de double quorum (au moins 50% de présents dont au moins 50% de membres privés) et de notation de chaque dossier (sur application d'une grille de sélection qui fixe un minimum de points à atteindre).
Les porteurs de projets sont préalablement auditionnés lorsque leur subvention LEADER peut être programmée ou lors de leur demande d'un co-financement du Conseil Régional au titre du dispositif « contrat territorial ».

EN ATTENDANT LEADER : DES FINANCEMENTS DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le 30 novembre 2015, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a également signé un « contrat territorial 2015-2017 » et 600 000 euros du Conseil Régional ont permis de financer 23 projets sur la transition énergétique dont :

- la rénovation de bâtiments à TORRES (20 000 € pour le foyer gîte rural), LA CHAPELLE-THÉOLE (30 210 € pour la salle des fêtes) et LA FRETTE (50 000 € pour le multiple rural)
- et la mobilité douce avec la traction animale à LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR (29 870 €)

Ces 4 opérations sollicitent également un cofinancement européen au titre du programme LEADER (dossiers en cours d'instruction dont 39 925,44 € programmés le 18 novembre 2019 pour la commune de LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR).

1 750 000 € supplémentaires du Conseil Régional ont été obtenus grâce au « contrat territorial 2018-2020 CAP TERRITOIRE » signé le 9 janvier 2019. Avec la totalité des 10 fiches-projets et des 2 fiches-actions engagées à mi-parcours, la Bresse bourguignonne bénéficiera d'une « réserve de performance ». Parmi les opérations déjà financées, il y a l'acquisition d'un véhicule électrique par Bresse Revesmont 71 (7 000 €) et Terres de Bresse (7 000 €) ainsi que le « 646 Familiale à Energie Positive » sur Bresse Louhannaise Intercom' (110 000 €).

Ces 3 opérations sollicitaient également un cofinancement européen au titre du programme LEADER mais le Conseil Régional, lors de sa séance plénière du 27 juin 2019, a décidé de transférer ce type de demandes sur des crédits régionaux. Ce transfert a été confirmé lors de la commission permanente du 18 octobre 2019.

QUELQUES RÈGLES DE GESTION À SAVOIR SUR LES AIDES LEADER

- Tout projet commencé n'est plus éligible, sauf pour les études préalables aux investissements et les dépenses de maîtrise d'œuvre (signature d'un devis, ordre de service, notification d'un marché...)
- Pas d'intervention européenne sur les bâtiments purement administratifs (mairies, ...) et sur le temps scolaire
- Obligation de justifier le temps de travail d'un agent
- Obligation de publier (économiques) pour les bénéficiaires d'une aide FEADER (logos, charte graphique...)
- Le montant de la subvention FEADER n'est jamais connu à l'avance (ne cherchez pas à faire le calcul vous-mêmes, le service budgétaire s'en charge)

CONTACT

Pour tout renseignement ou aide dans le montage de vos projets, vous pouvez contacter :

- Sébastien BUREL, Chef de projet
- Anne-Marie VIGNON, Gestionnaire
- Chantal Ouzun BALDE, Chargée de mission LEADER

QUAL LEADER de Pays de la Bresse bourguignonne
M.J.F.C. - Agglomération des Cordeliers - 71 100 LOUHAINE - Tél. 03 82 76 16 58
pays.bresse-bourguignonne.com

L'Europe s'engage en Bourgogne-Franche-Comté

Pays de la Bresse bourguignonne
Syndicat Mixte

LEADER FEADER 2014-2020

ENTRER dans la TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dispositif opérationnel jusqu'en 2023 en Bresse bourguignonne

- DEVELOPPER l'information et l'accompagnement des acteurs
- VALORISER les ressources locales pour la production d'énergie renouvelable et la dynamisation de l'économie locale
- AMELIORER l'efficacité énergétique de la Bresse bourguignonne

POURQUOI LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

- PLUS DE CHANTIERS DE RENOVATION POUR LES ENTREPRISES LOCALES
- LES ELUS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE REUNIS LE 15 SEPTEMBRE 2014, ONT RETENU LA PRIORITE REGIONALE « TRANSITION ECOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE »
- MOINS DE CHARGES FINANCIÈRES POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES MÉNAGES

QUAL LEADER de Pays de la Bresse bourguignonne
M.J.F.C. - Agglomération des Cordeliers - 71 100 LOUHAINE - Tél. 03 82 76 16 58
pays.bresse-bourguignonne.com

Pays de la Bresse bourguignonne



Fonctionnement du CP



UNION EUROPEENNE



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Règlement intérieur du Comité de Programmation LEADER :

<https://www.pays-bresse-bourguignonne.com/wp-content/uploads/2016/01/GALleaderReglementInterieurannexe1.pdf>

Grille de notation des dossiers LEADER instruits par le service FEADeR de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (suite à pré-instruction réalisée par les services du Groupe d'Action Locale du Pays de la Bresse bourguignonne) :

<https://www.pays-bresse-bourguignonne.com/wp-content/uploads/2016/01/Grilles-de-s%C3%A9lection-version-definitive-26092016.pdf>

Pays de la Bresse bourguignonne



1,5 M € pour la Bresse b.



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Avancement de la programmation du FEADeR LEADER :

- **80,18 % depuis février 2020 en Bresse bourguignonne**
- **38,07 % fin 2020 en Bourgogne (11,9 % en Franche-Comté)**
- **Dotation complémentaire de 450 000 euros proposée fin 2020 par la Région à la Bresse bourguignonne pour des « projets structurants »** (travaux d'investissement, coût total important, grosse subvention FEADeR LEADER, etc.) prévus pour les années 2021 et 2022

Avancement des paiements aux bénéficiaires du FEADeR LEADER :

- **16,41 % en Bresse bourguignonne** (ce serait au moins le double avec les autres versements déjà demandés dont 200 000 euros pour la Voie Verte entre LOUHANS-CHATEAURENAUD et SAVIGNY-EN-REVERMONT)
- **9,9 % en Bourgogne (4,1 % en Franche-Comté)**

Pays de la Bresse bourguignonne



Fiche-action 1



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

« Politiques Aménagement durable » : 100 000 euros

Déjà programmés : 87 652,40 euros

- « Mission TEPos » (SMBb) pour 53 220 €
- « Etude Friche centre CUISEAUX phase 1 » (BLI) pour 5 300 €
- « Etude Friche centre CUISEAUX phase 2 » (BLI) pour 29 132,40 €

Reliquat : 12 347,60 euros

- Pas de besoin identifié fin 2020 (**« Diagnostic agricole » + « Etude énergétique » du PLUi Terres de Bresse transférés à la Région avec 26 017 € votés en octobre 2019 et 13 680 € votés en juillet 2020**)
- Reprogrammations à prévoir avec les différences de versements
- Cette fiche ne correspond pas aux critères régionaux de la dotation complémentaire (projet structurant, investissement et pas fonctionnement...)

Pays de la Bresse bourguignonne



Fiche-action 2



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

« Efficacité énergétique du patrimoine public » : 559 000 euros

Déjà programmés : 405 986,40 euros

- « Nouvel éclairage public 33 communes » (SYDESL) pour 99 610,40 €
- « Eclairage public 2017 » (LOUHANS-CHATEAURENAUD) pour 6 639,08 €
- « Rénovation 5 logements » (ST GERMAIN BOIS) pour 96 714,48 €
- « Rénovation 2 logements » (RANCY) pour 71 651,96 €
- « Rénovation Foyer Rural » (SAILLENARD) pour 131 370,48 €

Reliquat : 153 013,60 euros

- 1 dossier LEADER en pré instruction avec MONTAGNY-PRES-LOUHANS
- 2 projets identifiés en 2020 à VARENNES-SAINT-SAUVEUR (mais autre projet plus urgent) et BRIENNE (mais complexité technique et financière du projet)
- **Fortes concurrences avec nouvelles subventions nationales (France Relance), régionales (Plan Accélération) et départementales (Plan Environnement)**
- **Un nouveau régime d'aide pour la rénovation énergétique à appliquer (lequel?)**
- 609 000 euros : 559 000 + 50 000 euros de la dotation complémentaire



Fiche-action 2 (suite)



UNION EUROPEENNE



LEADER

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Transferts de dossiers LEADER sur fonds propres Conseil Régional (consignes régionales : dossiers complexes et incomplets) :

- En 2019 pour LOUHANS-CHATEAURENAUD avec 50 000 € pour le Palace Pierre Provence ainsi que 10 437 euros pour l'éclairage public (tranche année 2019) et LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR avec 25 864 € pour un bâtiment.
- En 2020 pour le SYDESL avec 53 599 € pour l'éclairage public de 5 communes (en plus des 33 précédentes), TORPES avec 65 535 € pour le gîte, LA CHAPELLE-THECLE avec 4 510 € pour la salle polyvalente, LA FRETTE avec 12 824 € pour le multiple rural ainsi que 37 945 € pour le logement, SIMARD avec 186 500 € pour la salle polyvalente et BAUDRIERES avec 60 000 € pour le futur gîte de groupe.

Soit un total de 507 214 euros pris en charge par le Conseil Régional sur cette fiche-action 2.

Pays de la Bresse bourguignonne



Fiche-action 3



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

« Précarité énergétique des ménages » : 24 000 euros

Déjà programmés : 29 895 euros

- « Etudes pré-opérationnelles Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat » (BLI) pour 29 895 € (**montant à confirmer car le co-financeur national ANAH interroge sur le 0% en autofinancement suite à l'instruction régionale du dossier LEADER**)

Reliquat : **dans le négatif de 5 895 euros**

- Besoins identifiés en 2020 avec les animations 2020-2021 (dossier LEADER en instruction régionale avec un coût total de 97 980 euros) puis 2021-2022 de cette OPAH à l'échelle de Bresse Louhannaise Intercom'
- 161 500 euros : 24 000 + 137 500 euros de la dotation complémentaire



Fiche-action 4



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

« Mobilité et déplacements » : 337 000 euros

Déjà programmés : 311 794 euros

- « Traction animale » (LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR) pour 39 925,44 €
- « Tronçon Voie Verte bressane » (CD71) pour 200 000 €
- « Voie Verte urbaine » (LOUHANS-CHATEAURENAUD) pour 58 151,92 €
- « Véhicule électrique » (SICED Bresse Nord) pour 11 573,44 €*
- « Triporteur » (Office Tourisme Pays) pour 2 143,20 €

Reliquat : 25 206 euros

- ***Montant de la subvention à revoir à la baisse pour SICED Bresse Nord car erreur d'instruction régionale en demandant 0% d'autofinancement (un avenant a été ou sera envoyé par le service FEADeR de la Région)**
- Identification d'un gros projet d'investissement avec la piste cyclo-pédestre de Terres de Bresse (coût total HT : 1 868 725 euros)
- 487 000 euros : 337 000 + 150 000 euros de la dotation complémentaire



Fiche-action 4 (suite)



UNION EUROPEENNE



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Transferts de dossiers LEADER sur fonds propres Conseil Régional (consignes régionales : dossiers à faibles montants) :

78 002 euros votés pour l'acquisition de véhicules électriques

- Mission Mobilité avec 12 029 euros
- SORNAY avec 10 925 euros
- SIVOM du Louhannais avec 10 933 et 9 498 euros
- Bresse Revermont 71 avec 10 627 euros
- LA-CHAPELLE-THECLE avec 13 426 euros
- Terres de Bresse avec 10 564 euros

+ 2 553 euros à Mission Mobilité pour « Mobilités rurales en Bresse »

+ 25 650 euros à ST-GERMAIN-DU-BOIS pour la création d'un chemin piétonnier

Soit un total de 106 205 euros pris en charge par le Conseil Régional sur cette fiche-action 4.

Pays de la Bresse bourguignonne



Fiche-action 5



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

« Energies renouvelables » : 22 000 euros

Déjà programmés : 9 940,84 euros

- « Plaquettes bocagères site stockage » (CAVBS) pour 9 940, 84 €

Reliquat : 12 059, 16 euros

- Pas de besoin identifié en 2020 (« Développement de l'activité bois » par TREMPLIN transféré à la Région avec 5 231 € votés en octobre 2019 + orientation de projets vers la coopération inter-territoriale LEADER)
- Les gros investissements EnR sont inéligibles à LEADER (chaufferies bois = FEDER, Méthanisation = FEADeR hors LEADER, etc.)
- Cette fiche ne correspond pas aux critères régionaux de la dotation complémentaire (projet structurant, investissement et pas fonctionnement...)



Fiche-action 6



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

« Filières pour la transition » : 59 000 euros

Déjà programmés : 9 085,40 euros

- « Promotion de la viande bressane » (OT Pays) pour 9 085,40 €

Reliquat : 49 914,60 euros

- Pas de besoin identifié fin 2020 (*« Equipement cuisine cantine scolaire Ecole Vial Vincent »* par la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD transféré à la Région avec 71 641 € votés en avril 2020 + orientation de projets vers la coopération inter-territoriale LEADER)
- Cette fiche ne correspond pas aux critères régionaux de la dotation complémentaire (projet structurant, investissement et pas fonctionnement...)



Fiche-action 7



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

« Nouveaux services pour la transition » : 3 000 euros

- Fiche initialement dotée de 33 000 euros mais fortement revue à la baisse en juillet 2018 suite aux nombreux dysfonctionnements nationaux de cette génération 2014-2020 du programme européen LEADER.
- Orientation des porteurs de projets (café numérique, coworking, Fablab, etc.) vers des dispositifs plus simples et plus sécurisés (dont ENVI – Espaces Nouveaux Villages Innovants – de la Région et « Tiers Lieux » de l'Etat).

Reliquat : 3 000 euros

- Cette fiche ne correspond pas aux critères régionaux de la dotation complémentaire (projet structurant, investissement et pas fonctionnement...)
- Fiche susceptible d'être « fermée » car inadaptée aux critères LEADER



Fiche-action 8



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

« Formations pour la transition » : 19 000 euros

- « *Création et fonctionnement d'un dispositif d'accompagnement à la transition énergétique* » du CPIE Bresse du Jura transféré sur fonds propres de la Région : 4 400 euros votés en février 2017.
- « *Défi Familles à Energie Positive* » du Centre Social et Culturel de Cuiseaux (action à l'échelle de Bresse Louhannaise Intercom') transféré sur fonds propres du Conseil Régional : 6 015 euros votés en octobre 2019

Reliquat : 19 000 euros

- Cette fiche ne correspond pas aux critères régionaux de la dotation complémentaire (projet structurant, investissement et pas fonctionnement...)
- Fiche-action appelée à être fermée car inadaptée aux critères LEADER (l'analyse du coût raisonnable oblige d'avoir plusieurs devis à comparer, etc.)



Fiche-action 9



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

« Evènementiels pour la transition » : 2 000 euros

- Fiche initialement dotée de 37 000 euros mais fortement revue à la baisse en juillet 2018 suite aux nombreux dysfonctionnements nationaux de cette génération 2014-2020 du programme européen LEADER.
- Dans ces conditions, l'appel à projets, prévu dans la fiche, n'a jamais eu lieu.
- En France, de très nombreux porteurs de projets (culturels) subventionnés par LEADER se sont retrouvés en graves difficultés financières.

Reliquat : 2 000 euros

- Cette fiche ne correspond pas aux critères régionaux de la dotation complémentaire (projet structurant, investissement et pas fonctionnement...)
- Fiche-action appelée à être fermée car inadaptée aux critères LEADER (l'analyse du coût raisonnable oblige d'avoir plusieurs devis à comparer, etc.)



Fiche-action 10



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

« Ingénierie du GAL LEADER » : 375 000 euros

Déjà programmés : 348 412,85 euros

- « 1,5 ETP Animation - Gestion 2016 » (SMBb) pour 74 493,96 €
- « 1,5 ETP Animation - Gestion 2017 » (SMBb) pour 73 387,44 €
- « 1,5 ETP Animation - Gestion 2018 » (SMBb) pour 72 833,69 €
- « 1,5 ETP Animation - Gestion 2019 » (SMBb) pour 63 704,22 €
- « 1,5 ETP Animation - Gestion 2020 » (SMBb) pour 63 339,78 €
- « Plaque LEADER » (SMBb) pour 653,76 €

Reliquat : 26 587,15 euros

- Besoins identifiés en 2020 avec l'ingénierie 2021 (dossier LEADER envoyé à la Région en décembre 2020 avec 62 815,36 euros demandés), l'ingénierie 2022, et l'évaluation finale.
- 487 500 euros = 375 000 + 112 500 euros de la dotation complémentaire (plafond réglementaire à 25% des 450 000)



Fiche-action 11



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

« Coopération LEADER » : enveloppe régionale instruite par la Direction Europe du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté

Coopération inter-territoriale

- Dossier « *Etude pour la faisabilité d'un Parc Naturel Régional de la Bresse* » (SMBb) déposé en février 2020 (en attente de l'instruction régionale)
- Etude PNR pré-identifiée, avec les plaquettes bocagères et un futur Projet Alimentaire Territorial, dans les échanges pour une future coopération avec les GAL LEADER du Chalonnais et du Lédonien (le GAL du bassin de BOURG-EN-BRESSE n'a pas eu, en 2015, l'autorisation par son autorité de gestion)

Coopération transnationale

- En attente d'une nouvelle rencontre régionale à organiser par la Direction Europe du Conseil Régional (après le déplacement de janvier 2019 en Rhénanie Palatinat sur la thématique de la transition énergétique). **Un webinaire régional est prévu le 29 janvier 2021.**



Contrat 2018-2021

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Délégation de mise en œuvre par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne confirmée par délibération du 21 septembre 2020.

Subventions régionales attribuées en 2020

- 112 200 euros pour l'aménagement éco-conditionné des Places du 8 Mai 1945 et d'espaces piétons à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
- 33 342 euros pour l'achat de véhicules électriques (8 304 à FRONTENAUD + 8 389 à CUISERY + 6 818 à MONTRET + **9 831 au SIVOM du Louhannais**)

Reliquats à mobiliser en 2021 sur l'enveloppe initiale d'1,75 M €

- 300 400 € pour la construction éco-conditionnée de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement à LOUHANS (BLI : Pôle multi-accueil enfance jeunesse)
- 10 948 € pour les véhicules électriques (sollicitations commune CUISEAUX)

Reliquat 2021 sur la dotation complémentaire de 286 000 euros

- 160 000 € pour la construction éco-conditionnée de la Ludothèque intercommunale à LOUHANS (BLI : Pôle multi-accueil enfance jeunesse)



A venir...



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Consultation(s) écrite(s) ou réunion(s) présenteielle(s) pour

- Valider la nouvelle maquette financière à 1 950 000 euros (1 500 000 en enveloppe initiale 2015 + 450 000 euros de la dotation complémentaire 2021)
- Programmer le dossier LEADER « *Animation 2020-2021 de l'OPAH Bresse Louhannaise Intercom'* » **en cours de nouvelle instruction par le service régional FEADeR suite aux refus du régime « Hors champ concurrentiel » par le service juridique de la Région.**
- Programmer le dossier « *1,5 ETP Animation Gestion année 2021 du GAL LEADER* » envoyé fin décembre 2020 à la Direction Europe de la Région.

Envois de courriels d'informations

- Transmission de ceux envoyés par l'autorité de gestion de Bourgogne-Franche-Comté et la fédération nationale <https://leaderfrance.fr>
- Suite aux publications sur le site <https://www.europe-bfc.eu>

Pays de la Bresse bourguignonne

